

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-7-5

Séance du vendredi 7 novembre 2008

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération n° 2008/I – 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 8 octobre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention de partenariat de 2008 à 2011 entre le l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la ville de Mulhouse et la Filature (jointe en annexe au rapport).
- ❖ Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle une subvention d'un montant total de 206 000 € pour 2008 à La Filature.

❖ Précise que :

→ la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département :

- Chapitre 65, fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion ;

→ les montants nécessaires au titre de 2009, 2010 et 2011 feront l'objet d'un vote et d'une inscription dans le cadre des budgets primitifs correspondants.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....1 .abstention

